

FAQ – 1^e année d'études supérieures

Les questions à se poser avant de remplir le dossier d'inscription

La couverture sociale :

Vous devenez étudiant(e), vous n'avez plus besoin, depuis la loi de mars 2018, d'être couvert par un régime spécifique de Sécurité sociale. En revanche, vous m'affilier à une mutuelle.

Pour vous informer :

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F675>

<https://www.letudiant.fr/lifestyle/Sante-mutuelle-et-assurance/securite-sociale-comment-ca-marche-pour-les-etudiants.html>

Avez-vous une carte vitale à votre nom ?

- Si OUI, vous devez l'avoir en permanence à portée de main
- Si NON, vous pouvez entamer les démarches pour en commander une, en vous adressant à la caisse d'assurance maladie dont vous dépendez actuellement.

L'état civil :

Avez-vous une pièce d'identité en cours de validité ?

- Si OUI, vous devez l'avoir en permanence à portée de main
- Si NON, vous pouvez entamer les démarches pour la renouveler

La responsabilité civile :

Vous devez fournir une **attestation de couverture en responsabilité civile** (assurance scolaire pour l'année 2026/2027). Celle-ci doit inclure les dommages corporels et matériels pouvant être causés à autrui.

Bourse CROUS :

Si ce n'est pas déjà fait, rapprochez-vous du CROUS pour faire les démarches nécessaires pour l'obtention d'une bourse étudiante : <http://www.crous-toulouse.fr/>

Joindre au dossier d'inscription la notification d'attribution de la bourse. La notification définitive sera à transmettre au secrétariat du lycée à la rentrée.

Coordonnées bancaires :

Avez-vous un compte bancaire à votre nom ?

- Si OUI, vous fournissez au lycée un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- Si NON, vous devez ouvrir un compte, même si vous êtes mineur. Vous aurez besoin de ce compte pour les opérations liées au service d'intendance du lycée et éventuellement pour le versement de la bourse de l'enseignement supérieur via le CROUS.

Adresse administrative :

Vous devez choisir les adresses où tous les courriers administratifs vous concernant seront envoyés : chez vos parents et à l'adresse de votre logement étudiant.

Carte Jeune de la Région Occitanie :

Elle est obligatoire et vous permettra d'avoir accès à l'établissement et au restaurant scolaire. Elle se commande sur le site de la région Occitanie : <https://www.laregion.fr/Demander-la-Carte-Jeune-Region>

Bon courage, bonnes vacances et bienvenue au lycée des Arènes !